

RÉSIDENCE HÔTELIÈRE

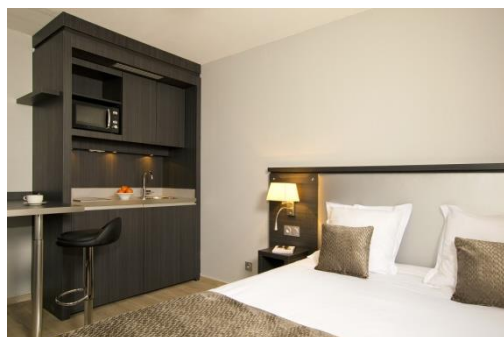
Tarifs 2024



A 25 minutes à pied d'IS Aix-en-Provence et à 5 minutes à pied du Cours Mirabeau, de la Rotonde et de la gare routière, la résidence est située dans une rue calme, proche des commerces et surtout des activités culturelles avec le Grand Théâtre, le Pavillon Noir et la Cité du Livre.

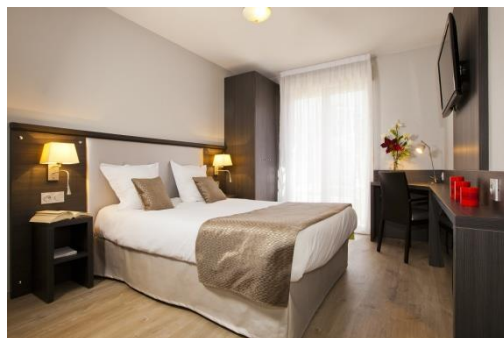
DESRIPTIF

- Studios pour 1 à 2 personnes (lit double ou 2 lits séparés).
- Appartements 2 pièces pour 2 à 4 personnes (lit double et canapé lit double).
- Kitchenette équipée.
- Salle de bain avec douche (studios) ou baignoire (T2).
- Climatisation réversible.
- WiFi gratuit et chaînes TNT.
- Kit linge (draps et serviettes).



SERVICES

- Réception ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Fermée le week-end et les jours fériés. Les arrivées en dehors des horaires d'ouverture se font avec des codes envoyés par e-mail.
- Ménage hebdomadaire sauf cuisine.
- Animaux acceptés : 9€/nuît.
- Parking couvert payant sur demande



| TARIFS 2024 (par nuit) | | Studio 1-2 pers | 2 pièces 1-4 pers |
|------------------------|--|--------------------|----------------------|
| Du 01/01 au 31/12/24 | De 3 à 6 nuits | 78€ | 117€ |
| | De 7 à 27 nuits | 66€ | 99€ |
| | De 28 nuits et plus | 50€ | 75€ |
| Petit-déjeuner | 10€/jour/personne | | |
| Taxe de séjour | 2,48€/nuît/personne (*sujet à changement) | | |

Merci de noter que durant les jeux olympiques les prix et la disponibilité peuvent varier. Merci de nous contacter.

CONDITIONS DE RESERVATION

Le paiement doit se faire directement auprès la résidence.

Frais de réservation :

- La réservation est effectuée par IS Aix-en-Provence et sera facturée 35€.
- Un numéro de carte bancaire est nécessaire pour garantir la réservation auprès de la résidence qui envoie en retour les modalités d'arrivée (code d'accès). Le règlement s'effectue sur place (garantie bancaire demandée).

Frais d'annulation :

- Pour un séjour inférieur à 5 nuits : toute annulation reçue après 18h00 (heure locale) sera soumise à une indemnité égale à 1 nuit de séjour.
- Pour un séjour compris entre 5 et 27 nuits : toute annulation reçue moins de 48h avant l'arrivée sera soumise à une indemnité égale à 2 nuits de séjour.
- Pour un séjour de 28 nuits ou plus : toute annulation reçue moins de 72h avant l'arrivée sera soumise à une indemnité égale à 4 nuits de séjour.
- Non présentation le 1^{er} jour : annulation soumise aux indemnités précisées ci-dessus.

